

*Proposition présentée par le député:
M^{me} et M. Rémy Pagani et Anita Cuénod*

Date de dépôt: 11 mai 2001

Papier

Proposition de motion concernant le relogement d'artisans sur le site industriel de Sécheron

Considérant :

- les discussions, conclusions et le vote de la commission du Grand Conseil contenu dans le rapport sur la pétition 1331-A adopté en séance plénière le 11 mai dernier qui avait la teneur suivante :

« L'importance pour la Fondation (Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève) de pouvoir réaliser de manière optimum le terrain de Sécheron est une évidence pour tous les membres de la commission. Mais un grand nombre de commissaires s'accorde sur l'importance de maintenir l'artisanat dans notre canton et veut que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat encouragent les locataires du site de Sécheron en leur donnant les moyens de préserver l'artisanat, en général, et leurs petites entreprises, en particulier. Il convient dès lors d'envisager une aide de l'Etat pour le cas où la réinstallation serait trop onéreuse. Il convient aussi de leur proposer un site ou plusieurs, réunissant les caractéristiques nécessaires à la continuation de leur pratique professionnelle, artistique et culturelle. Quelques commissaires estiment pourtant que le Tribunal des baux et loyers pourrait avoir la compétence de régler les aspects du déménagement. En conclusion, la grande majorité de la commission estime que ces artisans, qui se sont battus pour leur entreprise, méritent un soutien inconditionnel, et ce, dans l'intérêt de toute la collectivité.

La commission, à l'unanimité des membres présent-e-s, a décidé d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat par 8 OUI (1 AdG, 2 DC, 2 S, 1 Ve, 2 R) et vous suggère, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'en faire de même. » ;

- le contenu des lettres qui ont été échangées entre la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève et le Conseil d'Etat (voir annexes I et II) ;
- que le Conseil d'Etat doit tout mettre en œuvre avant le 30 juin 2002, y compris la réalisation d'un immeuble affecté à de l'artisanat, pour que se réalise l'implantation de l'entreprise Serono sur les terrains de Sécheron ;
- que l'Etat de Genève possède un terrain de 17'000 m² sur le site industriel de Sécheron idéal pour le relogement des locataires actuels du site.

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à mettre à disposition le terrain propriété de l'Etat dans la zone industrielle de Sécheron pour réaliser le bâtiment qu'il est d'accord de financer pour reloger sur place les locataires qui n'arriveraient pas à trouver des locaux de remplacement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion vise à contribuer, si faire se peut, au relogement des locataires actuels de l'ancienne usine de Sécheron. Un premier débat a eu lieu lors de la séance du Grand Conseil le 11 mai dernier et a abouti au renvoi au Conseil d'Etat d'une pétition, émanant des locataires actuels : artisans, artistes, entreprises, qui demandaient de tout entreprendre pour leur trouver un site à Sécheron ou dans les environs.

A notre connaissance, l'Etat possède un terrain de 17'000 m² dans la zone industrielle de Sécheron et la présente motion a comme objectif d'inviter le Conseil d'Etat à réunir très rapidement l'ensemble des conditions qui permettraient une construction appropriée sur le lieu même de l'activité des pétitionnaires.

Les locataires en cause paient actuellement un loyer de l'ordre de FS 180.-/m² et sont plus d'une centaine, de sorte que la construction envisagée devrait pouvoir être rentabilisée par les loyers des futurs locataires. A noter que de tels locaux répondraient de toute façon à un besoin et trouveraient sans problème des repreneurs, comme cela a été démontré dans le cadre de la construction des nombreux centres artisanaux édifiés dans le canton.

Au bénéfice de ces explications, Mesdames et Messieurs les députés, nous espérons que la présente motion trouvera un bon accueil et que les arguments qui y sont développés remporteront votre adhésion.